

## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 janvier 2022

En l'an deux mil vingt-deux, le conseil municipal s'est réuni le six janvier à 20h30 sur une convocation du 28 décembre 2021.

Absents : Sonia CLAVURIER (a donné pouvoir à Marion ROBIN), Émilie CORS, Marion FILLEUL, Edwige MADEUX-DUBOIS (a donné pouvoir à Marion ROBIN), Magali VINCENT (a donné pouvoir à Frédéric TRICARD)

Présents : Philippe NEAU, Bernard BARRAUD, François BERTRAND, Stéven JARDIN, Vincent RENAUDIN, Émilie PORTAIS, Christophe COETTO, Marion ROBIN, Thomas ROGER, Frédéric TRICARD

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

M. Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : virement de crédits pour payer le Supplément Familial de Traitement dû par la collectivité pour l'année 2017.

### Ordre du jour

1 / Virement de crédits pour le Supplément Familial de Traitement :

M. Le Maire présente les ajustements d'écriture nécessaires pour permettre de régler la dépense concernant le Supplément Familial de Traitement.

Chapitre 011 : article 6068 : autres matières et fournitures : 1 530 €  
article 611 : contrats et prestations de services : 700 €

2 230 € versés au chapitre 012 – article 6456

Marion ROBIN a interrogé la Caisse des Dépôts pour avoir plus d'informations sur le fonctionnement de ce fonds de compensation et sur le décalage entre l'année de demande et l'année concernée.

Elle donne lecture de la réponse reçue :

« Principe de fonctionnement du Fonds National de Compensation (FNC) du Supplément Familial de Traitement (SFT) : il a pour objet de mutualiser, (annuellement et a posteriori) entre les collectivités territoriales, la charge financière du SFT versé par les collectivités aux fonctionnaires territoriaux.

Ainsi, un coefficient de compensation est déterminé chaque année. De façon simplifiée, Il correspond à la charge moyenne au niveau national, que représente le SFT, au regard du montant des rémunérations déclarées par l'ensemble des collectivités. (le coefficient pour l'année 2018 est de 1.36 % et 1.40 % en 2017)

Si au niveau du SFT versé aux fonctionnaires territoriaux pour l'année notifiée :

- la collectivité est en dessous de la charge moyenne, elle participe au Fonds ;
- à contrario, si elle se situe au dessus de la charge moyenne, c'est le FNC qui verse la différence à la collectivité.

En 2022, nous sera adressée la notification de compensation concernant l'année 2020, le FNC travaillant avec deux ans de décalage. »

Les déclarations tardives de notre collectivité pour 2017 et 2018 ont entraîné un retard dans le délai de réception des notifications de compensation.

En 2022, il faudra donc prévoir au budget : 2 592 € pour régulariser 2018 et une somme identique pour payer la compensation 2020.

M. Le Maire procède au vote : qui est favorable à ces virements de crédits ?

**Vote : 13 POUR**

2 / Demande de subvention DETR-DSIL 2022 et plan de financement concernant le projet de création et aménagement d'une liaison douce paysagée le long du chemin des Gas :

M. Le Maire informe du dépôt d'un dossier de demandes de subvention DETR-DSIL pour les travaux de cheminement piétonnier et cyclable chemin des Gas. La subvention DETR est sollicitée à hauteur de 30 % du montant des travaux H.T. et la subvention DSIL à hauteur de 50 %.

Frédéric TRICARD présente le devis CHARPENTIER qui propose deux types de revêtements : calcaire ou Starmine (revêtement calcaire avec un liant permettant une plus longue durabilité) associé à la pose de voliges. Il explique l'ajout des deux tronçons : ex RN22 (56 mètres) et RD 207 (40 mètres rue de Saint Sauveur) qui permettrait d'avoir un cheminement continu. Il rappelle que la prestation comprend l'installation de fourreaux permettant d'intégrer un éclairage à posteriori le long du chemin, ainsi qu'un puisard permettant d'éviter la stagnation de l'eau côté rue de Saint Sauveur. Il précise qu'un aménagement de blocs calcaires a été demandé pour matérialiser le bout du cheminement côté rue de Saint Sauveur et éviter que les véhicules roulent dessus en prenant un virage un peu trop serré.

Une demande d'autorisation de travaux sera faite auprès du Département concernant la jonction avec la rue de Saint Sauveur (environ 40 mètres). Sans l'accord du Département, les travaux ne pourront être réalisés sur cette partie.

Il est précisé que la réalisation de ce chemin dépendra des subventions qui pourraient être allouées à la Commune. D'autres devis seront sollicités pour comparer.

Les devis sont présentés et discutés.

Deux options sont envisagées :

- cheminement calcaire chemin des Gas et les deux jonctions : 45 747,60 € H. T.
- cheminement Starmine associé à la pose de voliges chemin des Gas et les deux jonctions : 78 192,60 € H.T.

M. Le Maire procède au vote : qui est favorable au cheminement avec Starmine et voliges ?

**Vote : 13 POUR**

### 3 / Questions et informations diverses :

M. Le Maire informe de la co-signature d'un arrêté de déviation avec le Maire de Saint Sauveur. Des travaux d'aménagement des ronds-points à l'entrée de Saint Sauveur sont prévus. La déviation La Rochelle-Niort envisagée par les services du Département prévoit de dévier les véhicules vers Benon et de les faire revenir ensuite vers Ferrières. Cette déviation ne sera pas utilisée par les locaux et pour éviter une dégradation des différents chemins, un sens unique Nuaillé D'Aunis-Saint Sauveur sera installé sur la voie parallèle à la 4 voies. M. LOISEL (DID – Courçon) a été sollicité pour nous fournir un panneau interdisant le passage des poids lourds.

Il faudra être vigilant avec la circulation sur le chemin de Beauregard.

M. Le Maire fait le point sur la réunion organisée par CEBI pour les travaux de la chaudière du Pôle Santé. Un calendrier a été entériné avec les différents prestataires :

- MISSENARD CLIMATIQUE de Périgny (chauffage),
- EURL ROUCHER de Saint Jean de Liversay (cloisons sèches),
- BILLARD de La Rochelle (maçonnerie), absent de la réunion.

Les travaux de gros œuvres commenceront rapidement. L'installation de la chaudière devrait se faire en mars-avril ce qui limiterait la gêne/chauffage mais aussi avec une incertitude sur le délai de livraison de la chaudière.

Les prestataires stationneront sur le parking à l'arrière du Pôle Santé.

Thomas ROGER se fait l'écho des difficultés d'une nourrice pour manœuvrer avec sa poussette rue de la Frégate depuis l'installation d'arceaux de sécurité. Frédéric TRICARD répond que cette installation a été faite pour obliger vélos et mobylettes à poser le pied à terre. Un écartement plus grand rendrait inefficace cette installation.

Il indique la présence d'un trou dans le revêtement de l'impasse du Docteur Hurtaud.  
 Il note aussi la présence de nombreuses crottes de chien dans l'allée piétonne permettant de rejoindre la rue de Saint Sauveur.

Stéven JARDIN fait un point sur la rentrée à l'École : absence d'une enseignante qui entraîne la fermeture d'une classe, absence d'une AVS, absence de deux Atsem (un retour possible le lundi 10 janvier pour l'une, absence de 15 jours pour l'autre). Le remplacement des Atsem est assuré.

Frédéric TRICARD revient sur le passage en décalé du camion poubelle lundi en raison d'une panne.

Marion ROBIN demande à ce que les élus réfléchissent en fonction de leur délégation aux dépenses (fonctionnement et/ou investissement) afin de préparer le budget 2022.

Stéven JARDIN évoque les WC de l'École.

Elle indique que M. Le Maire a été informé de la fin du contrôle de la Cour des Comptes et qu'un entretien téléphonique est programmé lundi 10 janvier avec M. SOISSONG, Président de Section de la Chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine.

Fin de séance à 20h45

Philippe NEAU		Christophe COETTO	
Marion ROBIN		Marion FILLEUL	
Stéven JARDIN		François BERTRAND	
Edwige MADEUX-DU-BOIS	Marion ROBIN	Emilie CORS	
Frédéric TRICARD		Vincent RENAUDIN	
Magali VINCENT	Frédéric TRICARD	Emilie PORTAIS	
Bernard BARRAUD		Thomas ROGER	
Sonia CLAVURIER-MI-CHAUD	Marion ROBIN		